



LE POULET CANADIEN

Volume 20, Numéro 2 | AVRIL/MAI 2018

Le point sur la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain

Depuis la dernière publication du magazine Le poulet canadien, les négociateurs qui travaillent sur la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) se sont rencontrés deux fois : à Montréal du 21 au 29 janvier et à Mexico du 26 février au 6 mars.

Depuis le début des négociations au mois d'août de l'année dernière, six des 30 chapitres environ de l'accord sont clos jusqu'à présent, soit :

- » les bonnes pratiques de réglementation;
- » la transparence;
- » les mesures sanitaires et phytosanitaires;
- » la concurrence;
- » les petites et moyennes entreprises;
- » la corruption.

Les négociations ont progressé très peu, sinon pas du tout, sur les propositions « pilule empoisonnée » des États-Unis concernant les règles d'origine dans le secteur de l'automobile, la propriété intellectuelle, les marchés publics, le chapitre 19 et les recours commerciaux, malgré la proposition du Canada sur les règles d'origine dans le secteur de l'automobile. Concernant l'agriculture, des progrès ont été réalisés au cours des deux derniers cycles de négociations sur les questions techniques comme la biotechnologie, mais le texte sur l'agriculture demeure entre parenthèses (en cours de discussion). Il n'est pas prévu que les questions liées à la gestion de l'offre soient soulevées avant les dernières étapes des négociations.

SUITE À LA PAGE 2

dans ce numéro

3 Conseil d'administration et comités de 2018

4 Budget fédéral 2018

6 Les producteurs de poulet canadiens sont engagés à assurer l'excellence

7 Démystifier la feuille de consignation des déviations

8 Préparez-vous à réduire l'UAM!

9 La stratégie sur l'UAM: Une ordonnance pour le changement!



L'avenir de la renégociation de l'ALÉNA demeure incertain, étant donné la prochaine élection présidentielle mexicaine du 1er juillet et les élections américaines de mi-mandat du 6 novembre, ainsi que l'incertitude découlant de la décision récente du président américain d'imposer des tarifs sur l'importation de l'acier et de l'aluminium et les menaces continues du retrait des États-Unis de l'accord. Toutefois, le cycle prochain (le huitième) est prévu à Washington D.C. au début avril.

Les dirigeants et le personnel des Producteurs de poulet du Canada étaient présents dans chaque cycle, profitant de l'occasion pour rencontrer les représentants du gouvernement et assister aux séances d'information organisées par les négociateurs du Canada. Les Producteurs de poulet du Canada ont rejoint les autres secteurs soumis à la gestion de l'offre, notamment les transformateurs de volaille et de produits laitiers, pour organiser une réception durant le cycle de négociations à Montréal, afin de démontrer le soutien unanime du secteur à la position du gouvernement selon laquelle la gestion de l'offre demeure une partie vitale et non négociable de l'agriculture canadienne.

LE POINT SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

Le 8 mars, le ministre canadien du Commerce international, l'honorable François-Philippe Champagne, s'est joint à des représentants des 10 autres membres de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) à Santiago, au Chili, pour signer officiellement l'accord commercial, et déclencher une série de processus de ratification au niveau de chaque pays membre. Certes, aucun délai exact n'est fixé, mais l'accord entrera en vigueur 60 jours après que six, ou 50 pour cent, des membres signataires auront mené à terme leur processus de ratification.

Le Canada n'a pas remis en question les concessions accordées en matière d'accès à son marché de poulet malgré le fait que le principal demandeur de ces concessions, soit les États-Unis, n'est plus membre de cet accord. Les dirigeants et le personnel des Producteurs de poulet du Canada ont rencontré les ministres Champagne et (l'honorable Lawrence) MacAulay, pour réitérer le fait que le Chili, qui exporte déjà du poulet au Canada, comblera le contingent lié à l'accès au marché du poulet dans le cadre du nouveau PTPGP.

Les exportations annuelles de poulet par le Chili dépassent 100 millions de kilogrammes. Au cours de la période de mise en œuvre du PTPGP, 410 millions de kilogrammes seront importés, supplantant ainsi des produits agricoles d'une valeur de 865 millions de dollars au prix à la production. À la fin de la période de mise en œuvre, 26,7 millions de kilogrammes correspondant au nouvel accès annuel accordé entreront sur le marché canadien en plus de l'accès existant accordé dans le cadre de l'OMC/l'ALÉNA, représentant ensemble environ 9,6 % de la production intérieure.

LANCEMENT DES NÉGOCIATIONS SUR UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LE MERCOSUR

Le 9 mars, le ministre Champagne a annoncé officiellement le lancement des négociations sur un accord de libre-échange entre le Canada et le Mercosur, le bloc commercial sud-américain que forment l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Même si les détails n'ont pas encore été confirmés, le premier cycle des négociations entre le Canada et le Mercosur est prévu à Ottawa à compter du 20 mars.

Les producteurs canadiens de poulet sont préoccupés au sujet de ces négociations puisque le Brésil constitue le plus grand exportateur de poulet au monde et l'Argentine mène une campagne vigoureuse en faveur de l'ouverture du marché canadien pour ses exportations de poulet. Les exportations du Brésil l'année dernière ont représenté presque quatre fois la production totale de poulet du Canada, et ce pays a déjà obtenu l'accès au marché canadien pour un important volume de sa production.

Le Brésil a exporté 4 milliards de kilogrammes de poulet en 2017, dont plus de 16 millions de kilogrammes vers le Canada, ce qui fait de ce pays la deuxième source en importance d'importations de poulet après les États-Unis. L'Argentine a déjà obtenu le droit d'exporter du poulet au Canada, et ce pays exporte au total environ 185 millions de kilogrammes chaque année.

Le niveau d'accès au marché canadien (de 7,5 %) de notre production a déjà été considéré comme important avant la signature de l'Accord de PTPGP. La mise en œuvre du PTPGP ajoutera un autre 2,1 %, ce qui signifie que le pourcentage correspondant à l'accès annuel au marché dans le cadre du contingent tarifaire du Canada augmentera à environ 9,6 % de notre production. Il est impératif que le gouvernement n'accepte aucune autre concession en matière d'accès au marché ou aucune autre réduction aux tarifs douaniers hors contingents pour le poulet dans le cadre des négociations en cours sur l'ALÉNA et avec le Mercosur. **R**

LE CANADA N'A PAS REMIS EN QUESTION LES CONCESSIONS ACCORDÉES EN MATIÈRE D'ACCÈS À SON MARCHÉ DE POULET MALGRÉ LE FAIT QUE LE PRINCIPAL DEMANDEUR DE CES CONCESSIONS, SOIT LES ÉTATS-UNIS, N'EST PLUS MEMBRE DE CET ACCORD.

Conseil d'administration et comités de 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président – Benoît Fontaine (Québec)
Yvan Brodeur (Conseil canadien des transformateurs
d'œufs et de volaille, CCTOV)
François Cloutier (Québec)
Marc Cormier (Nouveau-Brunswick)
Keith Deering (Terre-Neuve-et-Labrador)
Nick de Graaf (Nouvelle-Écosse)
Craig Evans (CCTOV)
Derek Janzen (Colombie-Britannique)
Don Kilimnik (Association canadienne
des surtransformateurs de volailles)
Leonard Klassen (Manitoba)
Tim Klompmaker (Ontario)
Nick Langelaar (Saskatchewan)
Dennis Steinwand (Alberta)
Barry Uytterlinde (Île-du-Prince-Édouard)
Peter Vale (Restaurants Canada)

COMITÉS

Comité exécutif

Président – Benoît Fontaine
1st vice-président – Derek Janzen
2nd vice-président – Nick de Graaf
Membre de l'exécutif – Tim Klompmaker

Comité des finances

Président – Barry Uytterlinde
Yvan Brodeur
Peter Vale

Comité des politiques

Président – Tim Klompmaker
François Cloutier
Marc Cormier
Craig Evans
Derek Janzen

Comité de production

Présidente – Nick de Graaf
Rick Kaptein (remplaçant de l'Ontario)
Lucy McKee (remplaçante du CCTOV)
Dennis Steinwand
Marco Volpé (remplaçant de la N.-B.)

Comité de gouvernance

Président – Dennis Steinwand
Don Kilimnik
Tim Klompmaker

Comité des relations avec les consommateurs :

Présidente – Leonard Klassen
Paolo DiManno (remplaçant du Restaurants Canada)
Ron TeStroete (remplaçant de la N.-É.)

REPRÉSENTANTS

Fédération canadienne de l'agriculture – Leonard Klassen
Conseil de recherches avicoles du Canada – Rick Kaptein
Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage –
Nick de Graaf
Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux
d'élevage – Marco Volpé



Sur la Colline

Budget fédéral 2018

Le ministre des Finances, Bill Morneau, a présenté son budget fédéral de 2018 qui définit le plan financier du gouvernement pour l'année à venir. Comme prévu, il s'agit d'un budget de mi-mandat ne comprenant aucune dépense majeure ou programme important. En accord avec l'ordre du jour féministe du gouvernement, le budget a été développé en utilisant une analyse comparative des genres.

Le budget de 2018 contient très peu d'éléments portant sur l'agriculture et n'aborde pas le système de la gestion de l'offre. Il prévoit des dépenses 2,5 milliards de dollars pour les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le budget contient toutefois des initiatives qui s'appuient sur le programme de croissance du secteur agroalimentaire établi dans le budget de 2017.

COMME PAR LE PASSÉ,
LE GOUVERNEMENT
LIBÉRAL A L'INTENTION
DE COMBLER UN
DÉFICIT IMPORTANT
AU COURS DES
PROCHAINES ANNÉES
AFIN DE RENFORCER
L'ÉCONOMIE
ET D'AIDER LA
CROISSANCE DE LA
CLASSE MOYENNE.

Ce budget comportait de nombreux investissements importants pour aider les fermes familiales et les entreprises de transformation agroalimentaires à atteindre l'excellence. Ces mesures comprennent un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial de 3 milliards de dollars le Partenariat canadien pour l'agriculture, l'Initiative des supergrappes d'innovation (950 millions de dollars), le Fonds stratégique pour l'innovation (1,26 milliard de dollars), une somme de 70 millions de dollars pour les sciences agronomiques, et 2 milliards de dollars pour les infrastructures rurales.

Comme par le passé, le gouvernement libéral a l'intention de combler un déficit important au cours des prochaines années afin de renforcer l'économie et d'aider la croissance de la classe moyenne.

Voici les investissements en agriculture :

- » **100 millions** de dollars pour l'accès Internet haute vitesse en milieu rural.
- » **511 millions** de dollars pour les organismes régionaux de développement qui soutiennent plusieurs entreprises agroalimentaires.
- » Un nouveau seuil de **50 000 \$ par année sur le revenu passif**.
- » **19,9 millions** de dollars pour la Subvention incitative aux apprentis à l'intention des femmes; les femmes qui veulent exercer un métier désigné Sceau rouge (boulangère et agricultrice par exemple) pourraient recevoir **3 000 \$ pour chacune** de leurs deux premières années de formation.
- » **La création d'un nouveau produit** de prêt conçu particulièrement pour les femmes entrepreneures et octroyé par l'entremise de Financement agricole Canada.
- » **Près de 4 milliards de dollars dans le système de recherche** du Canada pour soutenir le travail des chercheurs et leur fournir des outils et des installations à la fine pointe; une grande partie de ces outils et installations cible directement le secteur agricole.
- » **49,4 millions** de dollars à Statistique Canada pour mener le recensement de l'agriculture de 2021.
- » **75 millions** de dollars sur cinq ans et 11,8 millions de dollars supplémentaires pour consolider la présence canadienne en Chine et faire la promotion du commerce avec ce pays et d'autres marchés asiatiques.
- » **29 millions** de dollars pour aider l'ACIA à ouvrir de nouveaux marchés et veiller à ce que les règles soient fondées sur des données scientifiques.



- » **47 millions** de dollars pour aider l'ACIA à régler les problèmes de salubrité alimentaire avant que les consommateurs canadiens aient accès aux produits.
- » Le gouvernement s'est engagé à **travailler avec les secteurs qui utilisent le système de la gestion** de l'offre afin d'évaluer les possibles répercussions économiques générées par les accords commerciaux et s'assurer que ces domaines clés demeurent solides et concurrentiels.
- » **11,5 millions** de dollars pour la poursuite d'un programme de réforme réglementaire axé au départ sur les entreprises agroalimentaires.
- » **448,5 millions** de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse qui inclut les jeunes du secteur agricole.

MISE À JOUR SUR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération canadienne de l'agriculture s'est tenue à la fin de février. Elle a réuni des membres, intervenants, députés et fonctionnaires à Ottawa pour mener des discussions sur l'agriculture.

Le discours d'ouverture de l'AGA a été prononcé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAulay, qui a parlé de l'ALÉNA, du PTPGP, du soutien donné par le

gouvernement à la gestion de l'offre et du Partenariat canadien pour l'agriculture. Il a en outre souligné la relation productive qui existe entre les organismes agricoles et les gouvernements, en particulier en cette période d'évolution du commerce.

Parmi les autres conférenciers on note la présence des critiques conservateurs en matière d'agriculture, Luc Berthold et John Barlow, du critique en matière d'agriculture du NPD, Alistair MacGregor, du négociateur en chef pour l'agriculture dans le cadre de l'ALÉNA, Frédéric Seppey, et du sous-ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Chris Forbes. On pouvait aussi participer à un groupe de discussion sur les perspectives économiques canadiennes en agriculture; une mise à jour des partenaires de la FCA a été présentée et une présentation sur « l'agriculture intelligente face au climat » a été donnée.

En plus de l'ordre du jour particulièrement « intense », les membres de la FCA ont adopté 42 résolutions – l'une d'elles portait sur la défense de la gestion de l'offre dans les négociations commerciales – qui orienteront leurs efforts de défense des intérêts au cours de la prochaine année. Les résolutions de cette année ont porté sur différents domaines, notamment le commerce, la gestion des risques commerciaux, les transports, la politique fiscale, la durabilité, la protection des cultures, le travail, la santé animale et les infrastructures rurales. **R**

Les producteurs de poulet canadiens sont engagés à assurer l'excellence en développement durable

Au Canada, les producteurs de poulet sont engagés activement dans des initiatives de développement durable depuis des années! L'engagement envers l'excellence en développement durable est un moyen de regrouper toutes ces initiatives sous un même toit afin de promouvoir le travail acharné et le dévouement des producteurs de poulet canadiens.



L'excellence en développement durable est une combinaison du Programme de salubrité des aliments à la ferme et du Programme de soins aux animaux, de la stratégie de réduction de l'utilisation des antimicrobiens, des initiatives environnementales et de l'engagement de l'industrie envers l'économie canadienne et les collectivités rurales.

La durabilité est un terme surutilisé qui peut avoir une signification différente pour différentes personnes. Une constante est que les Canadiens veulent en savoir plus sur la provenance de leurs aliments et la façon dont ils ont été produits.

L'initiative d'excellence en développement durable fournit à l'industrie un excellent moyen de communiquer facilement sa stratégie et le travail remarquable accompli aux plans environnemental, économique et social.

Les Producteurs de poulet du Canada ont publié leur premier rapport sur le développement durable en 2016. Pour plus de détails, consultez <https://www.producteursdepoulet.ca/wp-content/uploads/2017/02/Sustainability-Report-FR.pdf>. Un rapport révisé sera publié en 2018 pour mettre à jour les diverses initiatives.

Recherchez le nouveau logo d'excellence en développement durable alors que les Producteurs de poulet du Canada et leurs membres font la promotion de la stratégie de durabilité de l'industrie auprès des clients et des consommateurs.

Ce logo représente les quatre grandes valeurs qui sous-tendent la durabilité :

LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES OISEAUX

Cette protection est au cœur de nos actions. Ce qui préoccupe le plus un producteur de poulet c'est de veiller à ce que les oiseaux dont il prend soin sont en santé et sont heureux.

LA PRODUCTION DE POULET SALUBRE POUR LES CANADIENS

Nous croyons que la salubrité des aliments commence à la ferme. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre un programme permettant de veiller à ce que nous offrons aux Canadiens le poulet salubre, frais et de haute qualité auquel ils s'attendent.

LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES TERRES ET DE NOS FERMES

La santé de nos oiseaux et la santé de nos fermes sont intimement liées. La santé de nos fermes signifie non seulement la protection de l'environnement naturel, mais également l'application de pratiques agricoles sécuritaires et l'encouragement des nouveaux arrivés dans l'industrie.

L'apport d'une valeur accrue au Canada et d'aliments abordables aux Canadiens grâce à la gestion de l'offre

En contribuant à l'économie du Canada et à nos collectivités rurales, nous assurons le développement durable de l'industrie et que les Canadiens aient accès à une source de protéines de haute qualité pour les années à venir. **R**

Démystifier la feuille de consignation des déviations

QU'EST-CE QU'UNE DÉVIATION?

Dans le contexte de la production de poulet, une déviation est un événement qui déroge à ce qui est prévu dans les Procédures de régie d'élevage pendant une période d'élevage. En d'autres termes, il s'agit de circonstances ou événements exceptionnels qui ne s'inscrivent pas dans les opérations normales ou dans les pratiques de production, mais qui surviennent néanmoins.

Les déviations ne sont pas des événements de tous les jours, comme un ajustement de température à l'intérieur de la plage prévue dans les Procédures de régie d'élevage. Il s'agit plutôt d'événements importants qui ne se sont possiblement jamais produits auparavant ou qui surviennent très rarement, par exemple une éclosion de maladie ou la défaillance d'un système du poulailler.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE CONSIGNER LES DÉVIATIONS?

Des registres des déviations complets sont un atout important pour les producteurs, puisqu'ils peuvent fournir des indices permettant d'identifier et d'aborder la source d'un problème et contribuer à minimiser les problèmes avant qu'ils ne surviennent. De plus, ces registres peuvent combler des lacunes en matière de communications dans les opérations nécessitant plusieurs employés et également servir d'aide-mémoire.

QUAND DOIT-ON CONSIGNER UNE DÉVIATION?

Tout événement différent de ce qui est normalement attendu dans une ferme constitue une déviation qui mérite d'être consignée. Les déviations ne doivent être consignées que si l'événement est hors des limites inférieures ou supérieures prévues dans les Procédures de régie d'élevage. Par exemple, la défektivité d'une génératrice pendant une panne d'électricité entraînant une modification importante de l'éclairage ou une défaillance d'un système d'alimentation et d'abreuvement devrait être consignée.

Certaines déviations peuvent se produire pour des raisons évidentes et peuvent être réglées rapidement par le producteur. Cependant, d'autres situations pourraient s'avérer plus complexes, par exemple une montée en flèche du taux de mortalité, qui pourrait nécessiter de consulter un vétérinaire et/ou un représentant spécialisé dans la moulée afin de confirmer et d'aborder le problème présumé.

La quantité d'information consignée pour une déviation devrait correspondre à la complexité du problème. Par exemple, une importante hausse des niveaux d'humidité dans un poulailler (c.-à-d., l'atteinte de niveaux supérieurs à ceux prévus dans les Procédures de régie d'élevage) en raison d'une vague de chaleur qui peut facilement être résolue par l'ajustement de la ventilation nécessiterait une entrée dans le registre des déviations; cependant, celle-ci serait courte et simple. Par contre, une hausse importante du niveau d'ammoniac (c.-à-d., l'atteinte de niveaux supérieurs à ceux prévus dans les Procédures de régie d'élevage) en raison d'un problème lié à la qualité de la litière ou à la moulée pourrait nécessiter plus de travail, par exemple augmenter la ventilation, ajouter de la litière



ou la neutraliser, ou changer la moulée. Dans ce scénario, chaque mesure prise pour résoudre le problème doit être consignée, même celles qui ne sont pas fructueuses, rendant le registre plus long.

COMMENT CRÉER DES REGISTRES DES DÉVIATIONS :

Les déviations peuvent être consignées dans la feuille de consignation des déviations des Registres propres aux troupeaux ou sur un formulaire semblable. Les déviations ne sont pas des mesures correctives; elles font l'objet de mesures correctives si une déviation particulière devient chronique (voir la section 10.3 du manuel du Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme).

Comme le montre la feuille de consignation de la page 2 des Registres propres aux troupeaux illustrée ci-dessous, le registre de déviation doit inclure :

LA DATE DE LA DÉVIATION

- » Une description de la déviation (p. ex., le système d'abreuvement a été hors de fonction pendant 2 heures)
- » Une raison pour la déviation (p. ex., fermeture de l'eau pour réparer une fuite)
- » Les mesures prises pour corriger la déviation (p. ex., la fuite a été réparée, les tuyaux seront vérifiés entre les troupeaux)

FEUILLE DE CONSIGNATION DES DÉVIATIONS

Complétez ce tableau lorsque se produit une déviation par rapport à toute Procédure de régie d'élevage, incluant :

- Niveaux de température
- Programme d'éclairage
- Qualité de la litière
- Médicaments administrés dans l'eau ou la moulée
- Niveaux d'humidité ou d'ammoniac
- Mortalité élevée
- Systèmes d'alarme

Date	Description de la déviation	Raison de la déviation	Mesures correctives visant à corriger la déviation

Préparez-vous à réduire l'UAM!

À compter de janvier 2019, l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II ne sera plus permise.

Il est donc recommandé que tous les membres de la chaîne d'approvisionnement – producteurs, vétérinaires, représentants des meuneries et représentants des couvoirs – se préparent à cette date en travaillant ensemble à déterminer les façons d'atteindre le succès dans le cadre de cette initiative.

TOUS LES ANTIBIOTIQUES DE CATÉGORIE II QUI SONT ADMINISTRÉS À DES FINS PRÉVENTIVES SONT VISÉS PAR CETTE EXIGENCE.

Cette date fait partie de la stratégie de réduction de l'utilisation d'antimicrobiens des Producteurs de poulet du Canada qui vise également l'élimination de l'utilisation préventive des antimicrobiens de catégorie III d'ici la fin de 2020. L'objectif établi pour les produits de catégorie III dépend de l'examen que tiendra le Conseil d'administration des Producteurs de poulet du Canada en 2019.

Il est important de souligner que la stratégie n'est pas du type « Élevé sans antibiotiques » (ESA). Les produits des catégories I, II, III ou IV ne peuvent être administrés au poulet élevé sans antibiotiques.

Les différences principales dans la stratégie sont :

- » Le maintien de l'utilisation d'ionophores (Catégorie IV) et des coccidiostatiques à des fins préventives
- » Le maintien de l'utilisation des antibiotiques aux fins de traitement

La stratégie des Producteurs de poulet du Canada sur l'utilisation des antimicrobiens vise principalement les antibiotiques d'importance en médecine humaine (comme les produits des catégories I, II et III). La stratégie permet de répondre aux attentes des consommateurs, tout en protégeant la santé de nos animaux.

Cette politique sera intégrée au Programme de salubrité des aliments à la ferme *Élevé par un producteur canadien*, ainsi qu'au processus d'audit. Les producteurs recevront un addenda au Manuel du programme au printemps de 2018.

En vertu de la stratégie, les couvoirs commenceront, à compter du 1er janvier 2019, à indiquer sur les bons de livraison que les poussins n'ont pas été traités de façon préventive à l'aide d'antibiotiques de catégorie II.



QUELS SONT LES ANTIBIOTIQUES VISÉS?

Tous les antibiotiques de catégorie II qui sont administrés à des fins préventives sont visés par cette exigence.

La prévention d'une maladie consiste en l'administration d'un médicament antimicrobien à des animaux qui ne présentent aucun signe clinique de maladie alors que le traitement d'une maladie consiste à utiliser des antimicrobiens en réponse à l'identification d'une maladie clinique ou subclinique connue.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, les produits les plus communément utilisés à des fins préventives sont les suivants :

PRODUITS	
Antibiotiques utilisés dans les couvoirs	
Catégorie II	Linco-Spectine
	Gentamycine/Gentocine
Antibiotiques utilisés dans la moulée	
Catégorie II	Virginiamycine, Stafac
	Lincomix
	Tylosine/Tylan
	Penicilline G Procaïne, Pen-P
Catégorie III	Bacitracine – BMD, Albac, Zinc Bacitracine
Antibiotiques utilisés dans l'eau	
Catégorie II	Vibiomed Booster, Medivit, Super Booster

Consultez le magazine sur l'utilisation des antimicrobiens des PPC!

OBTENEZ DE L'INFORMATION À JOUR SUR LA STRATÉGIE ET LES ÉCHÉANCIERS VISÉS POUR
LA RÉDUCTION, ET OBTENEZ LE POINT DE VUE D'EXPERTS SUR DES ENJEUX DE GESTION
TELS QUE LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'EAU ET PLUSIEURS AUTRES SUJETS!



Cliquez **ici** pour y accéder en ligne ou

Contactez le **bureau des Producteurs de poulet Canadian**
aujourd'hui pour obtenir une version papier!



*Les Producteurs de
poulet du Canada*
*Chicken Farmers
of Canada*

Forum des jeunes agriculteurs canadiens

Les Producteurs de poulet du Canada sont fiers d'avoir été, cette année, le commanditaire de la conférence annuelle du Forum des jeunes agriculteurs canadiens (CYFF) qui a eu lieu à Saskatoon, en Saskatchewan. La conférence a réuni des agriculteurs âgés de 18 à 40 ans des quatre coins du Canada lors d'une fin de semaine chargée d'activités multiples telles que des ateliers, du réseautage et des rencontres avec d'autres agriculteurs canadiens.

Pendant trois jours, les agriculteurs ont reçu des informations sur la gestion du stress à la ferme, les tendances de consommation futures et actuelles, l'utilisation des médias sociaux pour promouvoir l'agriculture, les finances agricoles, la relève, les nouvelles technologies et bien plus encore. Le Forum des jeunes agriculteurs canadiens a veillé à doter les jeunes agriculteurs de bons outils et ressources afin de les aider à réussir dans leurs fermes et à avoir du succès dans l'avenir.

Cette conférence a également permis aux jeunes agriculteurs de partager des visites virtuelles de leurs fermes ainsi que leurs expériences et de montrer fièrement leurs moyens de subsistance. Un certain nombre de producteurs de poulet étaient présents, y compris un grand nombre du programme « Chicken Farmers of Ontario Artisanal ».

Les Producteurs de poulet du Canada ont hâte de commanditer de nouveau l'événement en 2019 et cherchent à élaborer un programme pour envoyer des jeunes producteurs de poulet à la conférence.

Restez à l'écoute pour en savoir davantage sur cette initiative. 